

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur la proposition du Ministre de la Fonction Publique,  
du Travail et des Affaires Sociales,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
- VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°64-54/PC-SGG du 2 Mai 1964, organisant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU les nécessités de service ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R È T E :

Article 1er - Monsieur René DALODE, précédemment Directeur du Bureau d'Etudes et du Contentieux à la Direction Générale du Travail et de la Main-d'Oeuvre, est nommé Directeur du Travail et des Lois Sociales par intérim.

Article 2 - Le présent décret qui prend effet pour compter du 3 Février 1964, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

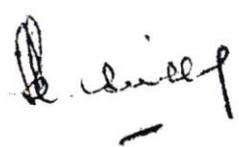
Fait à COTONOU, le 13 Août 1964

par le Président  
de la République,

le Président du Conseil,  
Chef du Gouvernement,

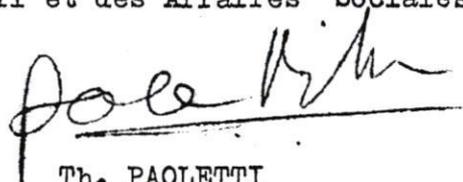


J. AHOMADEGBE-TOMETIN



S.-M. APITHY

Le Ministre de la Fonction Publique,  
du Travail et des Affaires Sociales,



Th. PAOLETTI

Le Ministre des Finances, des  
Affaires Economiques et du Plan absent,  
Ministre de la Justice et de la Législation  
chargé de l'intérim :



Ampliations :

PR ..... 8 ..... 2